



AURILLAC, le 22/11/2011

**Compte rendu des CAPL Locales conjointes
Listes d'aptitude de B en A et de C en B**

Ces CAPL se sont déroulées de façon conjointe : Filière Fiscale et Filière Gestion Publique réunies.

CAPL du 10/11/2011 Liste d'Aptitude de B en A

Les représentants du personnel sont l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires et FO.

- 1°) Deux procès verbaux des CAPL du 07/07/2011 sont approuvés,
- 2°) Le bilan de la campagne de notation 2011 Filière Gestion Publique est communiqué

3°) Liste d'aptitude de B en A

Les candidats promus seront titularisés dans leur filière d'origine au 1er septembre 2012.
Les potentialités de promotion sont de 1 poste pour chaque filière.
11 candidats ont postulé.

Le Président indique que le vote se fera dossier par dossier.

En l'absence d'un vote global sur un projet comme par le passé, l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires refuse de prendre part au vote.
FO participe au vote individualisé.

Les membres de la CAPL participant au vote se prononcent sur les propositions du Président pour chaque candidat.

En fin de séance, le Président communique le classement des candidats :
5 sont proposés « Excellent » avec le rang de chacun, 5 sont proposés « Très Bon » et 1 A revoir.

La liste des agents proposés « Excellent » et « Très Bon » est consultable sur le site Ulysse de la DDFIP Cantal.

. CAPL N° 2 du 10/11/2011 Liste d'Aptitude de C en B

La CAPL s'est réunie en formation plénière le mardi 15 novembre 2011 à 9 heures.

M GINET propose aux représentants du personnel d'inverser l'ordre du jour, afin de traiter le sujet principal qu'est l'examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B en dernier.

C'est ainsi que les procès verbaux des deux CAPL du 7 juillet sont approuvés à l'unanimité, que le bilan de la campagne de notation 2011 (gestion 2010) présenté par M PAILLET n'engendre aucune réaction particulière de la part des représentants (Union SNUI-SUD Trésor, CGT Finances, FO et un représentant du personnel tiré au sort).

M PAILLET évoque la demande formulée par la DDFIP auprès de la DGFIP; visant à obtenir un poste relevant du mouvement spécifique. Ce poste B serait implanté à Condat afin de pourvoir un poste resté vacant. Sur demande des représentants du personnel, M PAILLET précise que dans la filière gestion publique, le système « poste relevant du mouvement spécifique » permet de chercher un candidat afin de pourvoir un poste en Trésorerie (souvent en milieu rural) qui ne trouve pas facilement et durablement preneur.

Cette demande de poste relevant du mouvement spécifique est votée à l'unanimité par les membres de la CAPL.

L'examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B:

M GINET et M PAILLET expliquent brièvement l'élaboration par la DDFIP de la liste des 45 candidats qui a conduit à un classement en 3 catégories: 7 « excellents », 13 « très bon » et 25 « à revoir ». Le volant de potentialité pour cette année est de 5 au total dont 2 pour la filière fiscale et 3 pour la filière gestion publique,

M GINET indique que la CAPL de ce jour n'a qu'un pouvoir de proposition, seule la CAPNationale peut désigner les promus et cette dernière examinera uniquement les dossiers classés « excellent », à l'issue de cette CAPL.

En outre, il indique que le rôle de la CAPL est d'établir un classement dans chacune des 3 catégories et que pour cela il est nécessaire de procéder à un examen individuel des candidatures et de voter dossier par dossier.

Les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor refusent de prendre part au vote si celui-ci est individualisé et rappellent que le rôle des élus en CAP n'est pas de trier les candidats, ni de les classer. Ils dénoncent les aspects subjectifs et le manque d'homogénéité de la liste d'aptitude.

Le débat est lancé et déborde sur le sujet adjacent qu'est la notation, Bien entendu, les représentants de l'administration défendent le système de notation ainsi que celui de la liste d'aptitude tandis que les représentants du personnel dénoncent une fois de plus les incohérences et les injustices des deux systèmes,

Pour clore les débats, M GINET prend acte du refus de participer au vote de l'ensemble des représentants du personnel. Il estime qu'il est inutile d'examiner les dossiers un à un et se contente de faire lecture de la liste des candidats par catégorie; avant de communiquer le classement effectué par la DDFIP des 7 dossiers classés « excellent ».

Sandrine Nicolau-Guillaumet ajoute que ce classement sera en ligne sur le site de la DDFIP au plus tard le jeudi 17 novembre 2011.